

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 mai 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLLOT.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme REVEL).

Membre excusé (1) : M. BARRON.

Membres absents (2) : M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 17 mai 2011

Délibération n° : 29-2011

Objet : Association DFO Média 21 – demande de subvention exceptionnelle

L'association DFO Média 21, créée le 8 décembre 2008, a pour objectif de promouvoir le quartier de la Fontaine d'Ouche via notamment le journal de quartier, un site internet et l'organisation de manifestations (ateliers de journal, de reporters, d'études, et de manifestations de plein air).

Elle mène des actions visant à :

- encourager le respect mutuel,
- développer des échanges culturels entre les habitants du quartier,
- connaître, écouter et comprendre les différentes cultures existantes en vue de favoriser le bien vivre ensemble.

L'association organisait le 25 avril 2011 la manifestation « Chasse aux œufs » le long de la promenade de la Source, comptant environ 130 enfants âgés de un à douze ans, accompagnés de leurs parents, et consistant à la recherche d'œufs en chocolat sur un territoire délimité.

Le but de cette manifestation s'inscrit dans une démarche participative avec les différents acteurs du quartier et les habitants.

Aussi, DFO Média 21 sollicite le CCAS de Dijon pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros pour l'aider à financer cette action.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- décident l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) à l'association DFO Média 21,
- disent que la somme sera prélevée chapitre 67 nature 674.

Adopté (1 abstention).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 MAI 2011



Francis OUDOT



PUBLIÉ LE 25 MAI 2011